

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

N° 2122/A.E.7.
Référence: Votre n°2594/A.E.7.
en date du 7 septembre 1951.

Objet:
Exportation de harcots.

Ruhengeri, le 18 /9/1951.-

RUHENERI
24262

Monsieur le Résident,

En exécution de votre lettre reprise
en marge, j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous les
renseignements demandés.

Territoire: Récoltes	:	Haricots nécessaires : Excédent de haricots	
:	:	à la consommation	: pouvant:
:	:	indigène.	
:	:		:-----
:	:		: Etre vendus : Etre exportés
:	:		: sur place : du Ruanda.

Ruhengeri	: Septembre-Octobre		
:	:		
:	3.750 tonnes	3.600	I50
:			
:			
:			
:			

Remarque: 1/ Une exportation massive d'haricots provoquerait à notre avis,
une augmentation de prix parce que les commerçants ne manqueraient pas à se livrer à de la surenchère.

2/ Si les haricots sont de belle venue actuellement; un excès de pluie au cours des prochaines semaines diminuerait considérablement le rendement. Le tonnage prévisible de 3.750 tonnes serait susceptible de tomber de moitié.

L'Administrateur de Territoire,

R.Gaupin.

f.

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K-I G A L I.-